



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

BUDGET 2011-2012
**L'ATUQ demande au gouvernement une taxe supplémentaire sur l'essence
pour assurer le développement du transport en commun**

Montréal, le 14 mars 2011. À l'approche du dépôt du prochain budget du Québec, l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) demande au gouvernement de trouver rapidement des sources additionnelles de financement afin de mieux répondre aux besoins des Québécois en matière de transport en commun.

En 2009, le premier ministre du Québec a fait connaître la cible québécoise de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2020. Plus récemment, soit lors du discours inaugural, le premier ministre Jean Charest a fait du développement durable l'une de ses priorités. Or, selon l'ATUQ, le transport en commun est une solution au développement durable.

Bien que des investissements du gouvernement québécois aient permis aux sociétés de transport en commun de développer et d'élargir leur offre de service au cours des dernières années, le bilan positif enregistré risque de s'inverser si l'on ne trouve pas rapidement des sources additionnelles de financement dédié pour soutenir une croissance devenue incontournable.

Selon Jean-Jacques Beldié, président de l'ATUQ : « *Un financement substantiel des pouvoirs publics peut véritablement assurer le développement du transport collectif. Pour l'ATUQ, cet appui doit se traduire par une bonification des programmes gouvernementaux existants et par une accélération des investissements* ».

L'ATUQ demande une taxe supplémentaire sur l'essence

Dans son mémoire déposé lors des consultations prébudgétaires, l'ATUQ a fait des recommandations au ministre des Finances afin de trouver d'autres sources de financement. Parmi celles-ci, l'ATUQ suggère fortement au gouvernement d'habiliter les neuf plus grandes villes desservies par les neuf sociétés de transport en commun du Québec à imposer une taxe municipale sur l'essence. Cette taxe s'ajouterait à celles qui existent actuellement et elle serait une source de revenus dédiée aux investissements en transport en commun pouvant atteindre 3 cents additionnels le litre. Celle-ci devra être récurrente et indexée annuellement.

À propos de l'ATUQ

L'ATUQ représente les neuf sociétés de transport en commun du Québec, à savoir Montréal, Québec, Lévis, Laval, Longueuil, Gatineau, Trois-Rivières, Saguenay et Sherbrooke. Elle a pour mission d'assurer la promotion du transport en commun et la défense des intérêts de ses membres auprès des partenaires de l'industrie et des différentes instances gouvernementales. De plus, l'Association contribue, par différents projets et activités, à l'amélioration continue de la performance des sociétés.

Rappelons qu'en 2009, les membres de l'ATUQ ont injecté plus de 1,8 milliard de dollars dans l'économie du Québec. Leurs activités ont permis, au cours de la même année, de soutenir plus de 19 000 emplois directs et indirects.

Le mémoire présenté par l'ATUQ, dans le cadre des consultations prébudgétaires 2011-2012, est disponible via la section *Publications/Mémoires* du site Web de l'ATUQ. Veuillez cliquer sur le lien suivant pour y accéder <http://www.atuq.com/actualite/memoires.asp>.

-30-

Renseignements

Valérie Leclerc, responsable des communications et des relations publiques

Association du transport urbain du Québec

Téléphone : 514 280-8167 - Cellulaire : 514 758-6444 - valerie.leclerc@atuq.com

www.atuq.com